



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2022
Compte Rendu

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf mars, à 19 Heures 00, à Mouzé (salle polyvalente - rue St Melaine), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Andouillé-Neuville</u>	Mme GELY-PERNOT Aurore	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. HENRY Lionel
<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain		Mme OBLIN Anita
<u>Gahard</u>	Mme LAVASTRE Isabelle		M. BOUGEOT Frédéric
<u>Guipel</u>	M. ALMERAS Loïc	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. MOREL Gérard
	Mme JOUCAN Isabelle		M. LECONTE Yannick
<u>Langouët</u>	M. DUBOIS Jean-Luc		Mme SENTUC Véronique
<u>La Mezière</u>	M. GORIAUX Pascal	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	M. GUERIN Patrice à partir du point 8		M. DUMILIEU Christian
	Mme BERNABE Valérie		Mme HAMON Carole
	Mme KECHID Marine	<u>St-Germain-sur-Ille</u>	M. LEGENDRE Bertrand
<u>Melesse</u>	M. DUMAS Patrice	<u>St-Gondran</u>	M. LARIVIERE-GILLET Yannick
	M. LOREE Michel	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
	M. JAOUEN Claude	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	Mme LE DREANQUENEC'H DU Sophie	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. DEWASMES Pascal
	Mme MESTRIES Gaëlle	<u>Vignoc</u>	M. HOUITTE Daniel
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon		
	Mme EON-MARCHIX Ginette		

Absents excusés :

<u>Aubigné</u>	M. VASNIER Pascal donne pouvoir à Mme EON-MARCHIX Ginette
La Mézière	M. LESAGE Jean-Baptiste donne pouvoir à Mme HAMON Carole
Melesse	M. MARVAUD Jean-Baptiste donne pouvoir à Mme HAMON Carole
	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à Mme LE DREAN-QUENEC'H DU Sophie
St Aubin d'Aubigné	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>Vignoc</u>	Mme BLAISE Laurence donne pouvoir à M. HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur BOUGEOT Frédéric

N°ordre	Ordre du jour	Vote
---------	---------------	------

Pour le vote des comptes administratifs 2021 (points 1 à 23), M Claude JAOUEN, président de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné laisse la présidence de séance à Madame Isabelle LAVASTRE, 1ère vice-présidente, et quitte la salle.

1	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget principal - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget principal tel que présenté ci-dessus.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 36</p>
2	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « Chantier d'insertion » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 4 160,20 € est ajouté à l'excédent reporté de + 13 045,56 € soit un résultat cumulé de + 17 205,76 €. L'excédent d'investissement au 31 décembre 2021 de + 3 547,45 € est ajouté à l'excédent reporté de + 2 235,36 € soit un résultat cumulé de + 5 782,81 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 36</p>
3	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « Domaine de Boulet » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 148 918,11 € est cumulé au déficit reporté de - 189 781,13 € soit un résultat cumulé de - 40 863,02 €. L'excédent d'investissement au 31 décembre 2021 de + 382,90 € est cumulé au déficit reporté de - 3 704,24 € soit un résultat cumulé de - 3 321,34 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 36</p>

4	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "commerces" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « commerces » tel que présenté ci-dessus. ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 1 016,08 € est cumulé au déficit reporté de - 0,56 € soit un résultat cumulé de + 1 015,52 €. Le déficit d'investissement au 31 décembre 2020 de - 30 939,12 € est cumulé à l'excédent reporté de + 4 747,43 € soit un résultat cumulé de - 26 191,69 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 36</p>
5	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "SPANC" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget principal tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2021 de - 1 389,11 € est cumulé à l'excédent reporté de + 79 027,25 € soit un résultat cumulé de + 77 638,14 €. L'excédent d'investissement au 31 décembre 2021 de +2 860,64 € est ajouté à l'excédent reporté de + 25 564,21 € soit un résultat cumulé de + 28 424,85 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 36</p>
6	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "Chemin Renault" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « Chemin Renault » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de + 280 128,28 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de - 268 879,45 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 36</p>

Arrivée de M. GUERIN Patrice

7	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Olivettes 2 » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le déficit d'investissement au 31 décembre 2021 de – 81,60 € est cumulé au déficit reporté de – 33 598,58 € soit un résultat cumulé de – 33 680,18 €. Le déficit d'investissement au 31 décembre 2021 de – 47 260,62 € est cumulé au déficit reporté de – 224 466,10 € soit un résultat cumulé de – 271 726,72 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
8	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Hémetière 2 » tel que présenté ci-dessus. ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 420 € est cumulé au déficit reporté de – 10 147,02 € soit un résultat cumulé de – 9 727,02 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de – 98 861,70 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
9	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Olivettes » tel que présenté ci-dessus. ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 62 073,00 € est cumulé à l'excédent reporté de + 35 299,42 € soit un résultat cumulé de + 97 372,42 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de – 423 533,60 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>

10	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget principal tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de - 46 944,95 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2021 est de - 19,36 €</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
11	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Croix Couverte » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de - 8 652,47 €. Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2021 est de - 115 274,91 €</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
12	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Croix Couverte 2 » tel que présenté ci-dessus ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 1 307,48 € est cumulé à l'excédent reporté de + 26 761,28 € soit un résultat cumulé de + 28 068,76 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 de - 337 862,64 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>

13	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « SPIC énergies renouvelables » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le déficit de fonctionnement au 31 décembre 2021 de - 3 201,61€ est soustrait de l'excédent reporté de + 5 521,73 € soit un résultat cumulé de + 2 320,12 €. Le déficit d'investissement au 31 décembre 2021 de - 126,57 € est soustrait de l'excédent reporté de + 9 548,68 € soit un résultat cumulé de + 9 422,11 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
14	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "filère bois" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « filère bois » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 1 489,24 € est cumulé au déficit reporté de - 512,84 € soit un résultat cumulé de + 976,40 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de + 10 000 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
15	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ateliers relais" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ateliers relais » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 22 168,84 € est ajouté à l'excédent reporté de + 52 589,30 € soit un résultat cumulé de + 74 758,14 €. L'excédent d'investissement au 31 décembre 2021 de + 344 196,69 € est ajouté à l'excédent reporté de + 123 008,26 € soit un résultat cumulé de + 467 204,95€.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>

16	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA 4 Chemins" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA 4 Chemins » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 est de – 9 468,67 €. Le résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2021 est de – 168 315,17 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
17	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Cap Malo » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de + 1 145 669,12 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de - 1 553 367,53 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
18	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Troptière" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Troptière » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 43 417,65 € est cumulé au déficit reporté de – 36 884,26 € soit un résultat cumulé de + 6 533,39 €. Le déficit d'investissement au 31 décembre 2021 de – 7 768,67 € est cumulé au déficit reporté de – 15 530,49 € soit un résultat cumulé de – 23 299,16 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
19	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Justice" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « Za Justice » tel que présenté ci-dessus. ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de – 932,86 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de – 281 910,14 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>

20	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Bourdonnais » tel que présenté ci-dessus. ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : L'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2021 de + 105 180,68 € est ajouté à l'excédent reporté de + 261 044,16 € soit un résultat cumulé de + 366 224,84 €. Le déficit d'investissement au 31 décembre 2021 de – 62 798,44 € est cumulé au déficit reporté de – 1 089 495,61 € soit un résultat cumulé de – 1 147 294,05 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
21	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget ZA Chatelier tel que présenté ci-dessus. ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de + 9 218,69 €. Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de – 196 844,27 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
22	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA du Stand" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA du Stand » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat cumulé de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de + 17 154,98 € Le résultat cumulé d'investissement au 31 décembre 2021 est de – 193 455,03 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
23	<p>Finances Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>Budget annexe "ZA Eco parc" - Compte administratif 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le compte administratif 2021 du budget « ZA Eco parc » tel que présenté ci-dessus, ADOpte l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2021 de la manière suivante : Le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2021 est de + 6 538,28 €. Le déficit d'investissement au 31 décembre 2021 de – 79 667,50 € est cumulé au déficit reporté de – 798 199,42 € soit un résultat cumulé de – 877 866,92 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>

24	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget principal - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
25	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "commerces" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "commerces", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
26	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "SPANC" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "SPANC", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
27	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "Chemin Renault" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "Chemin Renault", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
28	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "SPIC énergies renouvelables" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "SPIC énergies renouvelables", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>

29	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "chantier d'insertion" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "chantier d'insertion", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
30	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "Domaine de Boulet" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "Domaine de Boulet", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
31	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "filère bois" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "filère bois", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
32	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "Ateliers relais" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ateliers relais", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
33	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Cap Malo" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Cap Malo", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
34	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Troptière" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Troptière", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>

35	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Justice" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Justice", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
36	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Bourdonnais" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Bourdonnais", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
37	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Chatelier" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Chatelier", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
38	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Olivettes" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Olivettes", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
39	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Cap Malo 3" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Cap Malo 3", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
40	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Croix Couverte" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Croix Couverte", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>

41	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Croix Couverte 2" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Croix Couverte 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
42	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Hémetière 2" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Hémetière 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
43	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Ecoparc" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Ecoparc", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
44	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Stand" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Stand", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
45	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA Olivettes 2" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA Olivettes 2", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>

46	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe "ZA 4 chemins" - Compte de gestion 2021 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, du Budget annexe "ZA 4 chemins", visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
47	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget principal - Affectation du résultat - Reprise anticipée des résultats du CA 2021 au BP 2022</p> <p>Décision du conseil communautaire : APPROUVE la reprise par anticipation de l'excédent global de la section de fonctionnement, d'un montant de 3 433 582,35 €, et de l'affecter au Budget Primitif 2022 du budget principal, en report à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté", en recette de la section de fonctionnement, APPROUVE l'affectation en réserve à l'article 1068 d'un montant de 30 219,94 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
48	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Fiscalité - Vote des taux d'imposition 2022</p> <p>Décision du conseil communautaire : FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Communauté de Communes au titre de l'année 2022 à 25,46 % FIXE le taux de la Taxe d'Habitation (TH) de la Communauté de Communes au titre de l'année 2022 à 11,14 % FIXE le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (FNB) de la Communauté de Communes au titre de l'année 2022 à 2,17 % FIXE le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (FB) de la Communauté de Communes au titre de l'année 2022 à 2,48 % AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
49	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget principal - Budget primitif 2022 - Fonctionnement - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte la section fonctionnement du budget primitif 2022, par chapitre. Le montant total inscrit en dépenses et en recettes est de 19 669 026,90 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 35 Abstention : 3 Mme Carole HAMON, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Jean-Baptiste LESAGE</p>
50	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget principal - Budget primitif 2022 - Section investissement - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte la section d'investissement du budget primitif 2022, par chapitre et par opération, en dépenses et en recettes, pour 8 440 927,31 €.</p>	<p>Majorité</p> <p>Pour : 35 Contre : 3 Mme Carole HAMON, M. Jean-Baptiste MARVAUD, M. Jean-Baptiste LESAGE</p>

51	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Commerces- Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 115 003,39 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 185 551,69 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	--	---

Monsieur Pascal DEWASMES sort de la salle.

52	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Chemin Renault- Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 280 128,28 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 280 128,28 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	---	---

53	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe SPANC- Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 302 438,14 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 117 657,99 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	--	---

54	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Chantier d'insertion- Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 287 192,40 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 24 185,21 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	--	---

Retour de Monsieur Pascal DEWASMES.

55	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Énergie - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 34 320,12 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 42 992,23 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	---	---

56	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Domaine de Boulet - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 560 728,32 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 211 839,34 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	---	---

57	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Ateliers relais - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 130 805,31 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre et par opération, en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 567 616,45 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	---	---

58	<p>Energie-Climat Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Filière bois - Budget Primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 25 510,00 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 10 000,00 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	--	---

Madame Isabelle JOUCAN sort de la salle.

59	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe Cap Malo - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 1 174 269,12 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 1 573 367,53 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	--	---

60	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA les Olivettes 2- Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 428 280,18 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 687 826,72 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	---	---

Retour de Madame Isabelle JOUCAN.

61	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Troptière- Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 6 533,39 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 23 299,16 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	--	---

62	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Justice- Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 217 948,86 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 414 710,14 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	---	---

63	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Bourdonnais - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 3 559 224,84€. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 2 669 224,84 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	---	---

64	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Chatelier - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 204 556,00 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 204 555,27 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	--	---

Monsieur DUMILIEU Christian sort de la salle.

65	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Olivettes - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 145 008,42 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 428 533,60 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	--	---

66	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Cap Malo 3 - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 46 944,95 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 19,36 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	---	---

67	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Croix Couverte - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 29 037,47 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 116 474,91 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	--	---

Retour de Monsieur DUMILIEU Christian.

68	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA La Hemetière 2 - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 89 727,02 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 178 861,70 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	--	---

69	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Eco parc - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 357 327,00 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 898 928,00 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	---	---

Monsieur Pascal DEWASMES sort de la salle.

70	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Croix Couverte 2 - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 28 718,76 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 337 862,64 €.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	--	---

71	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Le Stand - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 409 905,00 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 409 904,00 €. PRÉCISE que ce budget va être clôturé en 2022.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	---	---

72	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Budget annexe ZA Les Quatre Chemins - Budget primitif 2022 - Approbation</p> <p>Décision du conseil communautaire : ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre, en section fonctionnement. Le montant total inscrit en section de fonctionnement en dépenses et en recettes est de 235 300,00 €. ADOpte le budget primitif 2022 par chapitre en section investissement, en dépenses et en recettes, pour 225 826,05 €, PRÉCISE que ce budget va être clôturé en 2022.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 37</p>
----	---	---

Retour de Monsieur Pascal DEWASMES.

73	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Approbation du règlement intérieur sur le télétravail</p> <p>Décision du conseil communautaire : INSTAURE le télétravail au sein de la collectivité ou de l'établissement à compter du 1er avril 2022, VALIDE les critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus, VALIDE le règlement intérieur sur le télétravail et de ses annexes, INSCRIT les crédits correspondants au budget.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
----	---	---

74	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Modification du tableau des effectifs - Recrutement d'un administrateur réseaux</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de créer un poste permanent à temps complet sur le grade de Technicien principal de 2ème classe (catégorie B) pour assurer les missions d'administrateur des systèmes et réseaux à compter du 1^{er} mai 2022, PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour. DÉCIDE du recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur le poste d' administrateur des systèmes et réseaux dans le cadre de l'article 332-8-2° du Code général de la fonction publique, AUTORISE la conclusion d'un contrat à durée déterminée, sur l'emploi administrateur des systèmes et réseaux, d'une durée d'un an. VALIDE la rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Technicien principal de 2ème classe (catégorie B) et calculée par référence au 4ème échelon, indice brut 429, indice majoré 379, complétée par le régime indemnitaire afférent à ce grade. AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
75	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Chargé de mission Projet Alimentaire Territorial - Contrat de projet - Modalités</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE le recrutement d'un chargé de mission de Projet Alimentaire territorial, en contrat de projet sur le grade d'Attaché Territorial catégorie A, pour une durée prévisible de 18 mois, renouvelable dans la limite de 6 ans, à compter du 1^{er} avril 2022, PRÉCISE que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 469, indice majoré 410 du grade des Attachés Territoriaux, 2ème échelon, complétée par le régime indemnitaire correspondant à ce grade, PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
76	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Création d'un poste permanent : Assistant(e) du Pôle Eau/Agriculture/Environnement</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de créer un poste permanent à temps complet sur le grade sur un grade d'adjoint administratif (catégorie C) pour les missions d'assistanat et de gestion administrative du pôle Environnement à compter du 1er avril 2022, PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade d'adjoint administratif et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste. PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour. AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>

77	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Création d'un poste permanent : Chargé(e) de l'assainissement</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de créer un poste permanent à temps complet sur le grade d'Ingénieur (catégorie A) en charge de l'assainissement à compter du 1er avril 2022, PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade d'Ingénieur et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste, PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour, AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
78	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Création d'un poste permanent : Chargé(e) des actions solidaires</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de créer un poste permanent à temps complet sur le grade d'attaché territorial (catégorie A) au poste de chargé des actions solidaires, à compter du 1er avril 2022, PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade d'attaché territorial et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste, PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour, AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
79	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Modification du tableau des effectifs - Poste accompagnant petite enfance</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de créer un poste permanent d'accompagnant petite enfance, à temps complet sur le grade d'agent social (catégorie C) à compter du 1^{er} avril 2022 avec une répartition du temps de travail suivante : 4/5 sur le multi-accueil « Les Pitchouns » et 1/5 en remplacement de temps administratif, PRÉCISE que le traitement de base s'appuiera sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale du grade d'agent social et que l'agent bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son poste, PRÉCISE que le tableau des effectifs sera mis à jour, AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
80	<p>Personnel Rapporteur : Jean-Luc DUBOIS</p> <p>RH - Débat sur la protection sociale complémentaire (PSC)</p> <p>Décision du conseil communautaire : PREND ACTE de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire (PSC).</p>	<p>PREND ACTE</p>

81	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Confortland - Melesse - DIA - AC 32</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de ne pas préempter les biens cadastrés AC 32 d'une superficie totale de 2 521 m² et situés sur la ZA Confortland à Melesse.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
82	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZAC La Bourdonnais - Convention de participation SAS ENVIE 2E Bretagne Recyclage</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE les termes de la convention de participation financière aux équipements généraux d'infrastructure de la ZAC de la Bourdonnais, ci-jointe, établie entre la Communauté de communes et la SAS ENVIE 2 E Recyclage Bretagne, AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
84	<p>Habitat Rapporteur : Jacques RICHARD</p> <p>Convention de partenariat CCVI-A et Néotoa - Avenant à la convention</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et Néotoa, AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ci-annexé.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
85	<p>Habitat Rapporteur : Jacques RICHARD</p> <p>CREHA Ouest : Fichier de la demande locative sociale en Ille-et-Vilaine - Convention de partenariat 2022-2024</p> <p>Décision du conseil communautaire : DÉCIDE de poursuivre l'adhésion de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné au fichier unique de la demande locative en Ille-et-Vilaine, VALIDE les termes de la convention de partenariat 2022-2024 relative au fichier de la demande locative sociale d'Ille-et-Vilaine, l'association CREHA Ouest, conclue jusqu'au 31 décembre 2024, VALIDE le versement de la participation financière annuelle de 2 028€ TTC, AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ci-annexée.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>
86	<p>Habitat Rapporteur : Jacques RICHARD</p> <p>Aides complémentaires OPAH - Proposition d'évolution et changement de la dénomination et modification des bénéficiaires</p> <p>Décision du conseil communautaire : VALIDE le maintien d'un programme d'aides complémentaires de la Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné aux travaux de rénovation éligibles ANAH, dénommé « Aides complémentaires ANAH », REDÉFINIT ce programme d'aide de la manière suivante : - maintien des aides en direction des propriétaires occupants (PO) de logements très dégradés/indignes, des propriétaires occupants (PO) réalisant des travaux d'économie d'énergie et des propriétaires occupants (PO) réalisant des travaux d'adaptation du logement, - suppression des aides en direction des propriétaires bailleurs.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Pour : 38</p>